



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

**22 janvier-30 mars, 14 mai-29 juin
et 30 juillet-14 septembre 2001**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-sixième session
Supplément N° 27 (A/56/27)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-sixième session
Supplément N° 27 (A/56/27)

Rapport de la Conférence du désarmement

**22 janvier-30 mars, 14 mai-29 juin
et 30 juillet-14 septembre 2001**



Nations Unies • New York, 2001

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–23	4
A. Session de 2001 de la Conférence	2–5	4
B. Participants aux travaux de la Conférence	6	4
C. Présence et participation d’États non membres de la Conférence	7–8	5
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2001	9–15	5
E. élargissement de la composition de la Conférence	16–18	6
F. Réexamen de l’ordre du jour de la Conférence	19–20	7
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	21–22	7
H. Communications émanant d’organisations non gouvernementales	23	7
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2001	24–43	8
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	28–29	9
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	30	9
C. Prévention d’une course aux armements dans l’espace	31–32	9
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes	33	10
E. Nouveaux types et systèmes d’armes de destruction massive; armes radiologiques	34	10
F. Programme global de désarmement	35–37	10
G. Transparence dans le domaine des armements	38	11
H. Examen d’autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d’autres mesures pertinentes	39	11
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l’Assemblée générale des Nations Unies	40–43	13

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement remet à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 2001, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2001 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 22 janvier au 30 mars, du 14 mai au 29 juin et du 30 juillet au 14 septembre 2001. Durant cette période, elle a tenu 27 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres ainsi que des États non membres invités à participer aux débats ont énoncé leurs vues et recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie. Les dignitaires ci-après ont pris la parole devant la Conférence du désarmement à sa session de 2001 : M. Igor Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.864), et M. Luvsangin Erdenechuluun, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie (CD/PV.874).

3. La Conférence a également tenu huit réunions officielles consacrées à son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et sa procédure, ainsi qu'à des points spécifiques inscrits à son ordre du jour et à d'autres questions.

4. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba et Équateur¹.

5. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé comme suit : M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement (qui a pris ses fonctions le 18 décembre 2000); M. Jerzy Zaleski, spécialiste des questions politiques (chargé de la Conférence du désarmement).

B. Participants aux travaux de la Conférence

6. Les représentants des États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie,

¹ Voir CD/PV.871, p. 8 et CD/PV.880, p. 9 et 10.

Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

7. Conformément à l'article 32 du Règlement intérieur, les États non membres de la Conférence énumérés au paragraphe suivant ont assisté aux séances plénières.

8. La Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 41 États non membres. Conformément au Règlement intérieur et à la décision prise à la session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maurice, Monaco, Népal, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Slovénie, Thaïlande, Uruguay et Zambie.

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2001

9. À la 862e séance plénière, le 23 janvier 2001, la Conférence a adopté son ordre du jour pour la session de 2001, conformément au Règlement intérieur. Cet ordre du jour (CD/1635) se lit comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2001 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées;
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques;
6. Programme global de désarmement;
7. Transparence dans le domaine des armements;
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. »

10. En ce qui concerne l'adoption de l'ordre du jour, le Président a fait la déclaration suivante : « Il est pour moi entendu que, s'il existe un consensus au sein de la Conférence pour examiner telle ou telle question, cette question peut être traitée dans le cadre de cet ordre du jour. »

11. Pendant la session annuelle, les présidents successifs de la Conférence ont mené des consultations intenses en vue de parvenir à un consensus sur le programme de travail. Au cours de ces consultations, ils ont présenté des propositions informelles touchant le programme de travail. Toutefois, la Conférence n'est pas convenue d'un programme de travail et elle n'a pas rétabli ni constitué de mécanismes au titre de l'un quelconque des points précis de son ordre du jour à la session de 2001.

12. À sa 877e séance plénière, le 14 juin 2001, la Conférence a adopté la décision publiée sous la cote CD/1646, qui se lit comme suit :

« La Conférence du désarmement, réaffirmant sa volonté résolue d'oeuvrer énergiquement à l'approbation d'un programme de travail en prenant la proposition Amorim, telle qu'elle a été publiée sous la cote CD/1624, comme base de nouvelles consultations intenses et en tenant compte de toutes les propositions pertinentes,

Décide de désigner des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de son ordre du jour, de l'élargissement de sa composition, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Dans l'accomplissement de leurs tâches, ces coordonnateurs spéciaux tiendront compte de toutes les vues et propositions, ainsi que des initiatives futures. La Conférence prie ces coordonnateurs spéciaux de lui faire rapport avant la fin de la session de 2001. »

13. À sa 878e séance plénière, le 21 juin 2001, la Conférence a désigné l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Günther Seibert, Coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour, l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Petko Draganov, Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, et l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

14. En ce qui concerne le programme de travail, la Conférence a été saisie du document officiel suivant : CD/1644, daté du 30 mai 2001, intitulé « Lettre datée du 29 mai 2001, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant la proposition russe concernant le programme de travail de la Conférence ».

15. Par ailleurs, lors des séances plénières de la Conférence, des délégations et groupes de délégations ont exprimé leurs vues sur la question, qui sont dûment consignées dans les comptes rendus desdites séances.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

16. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêt l'élargissement de la composition de la Conférence.

17. Des demandes d'admission à la qualité de membre avaient été reçues, depuis 1982, des 22 États énumérés ci-après, dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie,

Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie et Estonie.

18. Dans l'accomplissement de son mandat, le Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Petko Draganov, a tenu des consultations bilatérales avec un certain nombre de délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participaient aux travaux de l'instance sans en être membres. Un rapport a été présenté en son nom à la 885e séance plénière, le 30 août 2001 (CD/PV.885).

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

19. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêt le réexamen de l'ordre du jour de la Conférence.

20. Dans l'accomplissement de son mandat, le Coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Günther Seibert, a tenu des consultations bilatérales avec un certain nombre de délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participaient aux travaux de l'instance sans en être membres, ainsi qu'une réunion informelle ouverte à la participation de tous, le 23 août 2001. Il a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 885e séance plénière, le 30 août 2001 (CD/PV.885).

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

21. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêtent l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

22. Dans l'accomplissement de son mandat, le Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, a tenu des consultations bilatérales avec un certain nombre de délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participaient aux travaux de l'instance sans en être membres, ainsi que deux réunions informelles ouvertes à la participation de tous, les 2 et 21 août 2001. Il a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 884e séance plénière, le 28 août 2001 (CD/PV.884).

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

23. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de particuliers a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/35).

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2001

24. La Conférence a effectué ses travaux de fond à sa session de 2001 en s'appuyant sur son ordre du jour. La liste des documents publiés par la Conférence et le texte de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2001, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances de la Conférence.

25. La Conférence a été saisie d'une lettre datée du 4 janvier 2001, émanant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (CD/1633) et transmettant toutes les résolutions et une décision adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, en 2000, qui étaient consacrées ou touchaient au désarmement et à la sécurité internationale, y compris celles où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement :

- 55/31 « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » (par. 2, 4 et 5);
- 55/32 « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » (par. 5, 6 et 8);
- 55/33 C « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour » (par. 3 et 4);
- 55/33 O « Désarmement régional » (par. 1);
- 55/33 P « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional » (par. 2);
- 55/33 R « Vers l'élimination totale des armes nucléaires » (par. 3, al. b et c);
- 55/33 T « Désarmement nucléaire » (par. 10, 11, 14 et 15);
- 55/33 U « Transparence dans le domaine des armements » (par. 5, al. b, et 7);
- 55/33 Y « Décision de la Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires » (par. 1 et 2);
- 55/34 G « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » (par. 1 et 2);
- 55/35 B « Rapport de la Conférence du désarmement » (par. 1, 2, 3, 4, 5 et 7);
- 55/35 C « Rapport de la Commission du désarmement » (par. 2).

26. À la 862e séance plénière, le 23 janvier 2001, le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a transmis à la Conférence un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de l'ouverture de la session de 2001 (CD/PV.862).

27. M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a assisté aux 862e et 874e séances plénières tenues respectivement les 23 janvier et 23 mai 2001.

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

28. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, y compris en ce qui concerne le désarmement nucléaire et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

29. Le document suivant, qui portait sur ce point, a été présenté à la Conférence : CD/1644, daté du 30 mai 2001, intitulé « Lettre datée du 29 mai 2001, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant la proposition russe concernant le programme de travail de la Conférence ».

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

30. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence [en particulier aux paragraphes 62 à 71 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)], ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

31. Les documents suivants qui portaient sur ce point ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1644, daté du 30 mai 2001, intitulé « Lettre datée du 29 mai 2001, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant la proposition russe concernant le programme de travail de la Conférence »;

b) CD/1645, daté du 6 juin 2001, intitulé « Lettre datée du 5 juin 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Chine, transmettant un document de travail intitulé "Éléments possibles d'un futur instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace" ».

32. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

33. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

34. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence [en particulier aux paragraphes 79 à 82 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)], ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

F. Programme global de désarmement

35. Au cours des séances plénières, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence [en particulier aux paragraphes 83 à 89 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)], ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

36. Au cours des séances plénières de la Conférence, plusieurs délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question des mines terrestres antipersonnel, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

37. Les documents suivants, qui portaient sur la question des mines terrestres antipersonnel, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1638, daté du 2 février 2001, intitulé « Lettre datée du 22 janvier 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Bulgarie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 11 janvier 2001 par le Vice-Ministre bulgare de la défense lors d'une réunion avec des attachés militaires et de défense »;

b) CD/1639, daté du 7 février 2001, intitulé « Lettre datée du 2 février 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque et celui de la Géorgie, transmettant le texte de la déclaration commune faite par la République turque et la Géorgie au sujet de l'accord signé le 29 janvier 2001 à Ankara, établissant un régime bilatéral dont le

but est de faire en sorte que la frontière entre les deux pays reste exempte de mines antipersonnel et d'empêcher à l'avenir l'emploi de tels engins à des fins de protection des frontières »;

c) CD/1643, daté du 30 avril 2001, intitulé « Lettre datée du 19 avril 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Bulgarie, transmettant le texte d'une déclaration du Ministère bulgare des affaires étrangères, rendue publique le 12 avril 2001 par le Bureau du porte-parole de ce Ministère ».

G. Transparence dans le domaine des armements

38. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

39. Pendant sa session de 2001, la Conférence a aussi été saisie des documents suivants :

a) CD/1628, daté du 18 octobre 2000, intitulé « Lettre datée du 18 octobre 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 12 octobre 2000 par le représentant officiel du Ministère russe des affaires étrangères en rapport avec le document CD/1625 distribué à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique »;

b) CD/1629, daté du 15 novembre 2000, intitulé « Lettre datée du 14 novembre 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 13 novembre 2000 par le Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, dans laquelle ce dernier avance de nouvelles propositions concernant la réduction des armements stratégiques offensifs et la défense antimissile »;

c) CD/1630, daté du 24 novembre 2000, intitulé « Lettre datée du 23 novembre 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite le 19 novembre 2000 par le Président de la Fédération de Russie à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe »;

d) CD/1631, daté du 4 décembre 2000, intitulé « Lettre datée du 29 novembre 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Brésil, transmettant le texte de la déclaration de Brasília, adoptée au Brésil le 24 novembre 2000 par la Réunion préparatoire régionale des États d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la Conférence des Na-

tions Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects »;

e) CD/1632, daté du 29 décembre 2000, intitulé « Lettre datée du 27 décembre 2000, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et les Représentants permanents de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la Conférence, transmettant le texte d'une déclaration sur les garanties de sécurité concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie »;

f) CD/1634, daté du 22 janvier 2001, intitulé « Lettre datée du 22 janvier 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui du Canada à la Conférence, transmettant le texte, dans les versions anglaise, française et russe, de la Déclaration conjointe du Premier Ministre canadien et du Président de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine de la stabilité stratégique »;

g) CD/1636, daté du 24 janvier 2001, intitulé « Lettre datée du 23 janvier 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Mongolie, transmettant le texte de la déclaration faite le 6 octobre 2000 par le Gouvernement mongol au sujet des garanties de sécurité données à la Mongolie par les cinq États dotés d'armes nucléaires »;

h) CD/1637, daté du 31 janvier 2001, intitulé « Lettre datée du 25 janvier 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Afrique du Sud, transmettant le texte d'une déclaration faite aux médias le 17 janvier 2001 par la police sud-africaine au sujet de la destruction d'armes à feu excédentaires ou confisquées »;

i) CD/1640, daté du 15 février 2001, intitulé « Lettre datée du 12 février 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte, dans les versions russe et anglaise, d'un Mémoire d'accord sur la notification des lancements de missiles signé à Bruxelles le 16 décembre 2000 par la Secrétaire d'État des États-Unis Madeleine K. Albright et le Ministre russe des affaires étrangères Igor Ivanov »;

j) CD/1641, daté du 1er mars 2001, intitulé « Lettre datée du 28 février 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'un communiqué de presse du Ministère russe des affaires étrangères concernant les résultats de la deuxième Réunion internationale d'experts sur la question d'un système mondial de vérification de la non-prolifération des missiles et des technologies y relatives »;

k) CD/1642, daté du 15 mars 2001, intitulé « Lettre datée du 14 mars 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la France et celui de la Suisse à la Conférence, transmettant le texte, dans les versions française et anglaise, du résumé du Président remis aux délégations participant au Séminaire franco-suisse sur la traçabilité des armes légères et de petit calibre : marquage, traçage et enregistrement, qui s'est tenu à Genève les 12 et 13 mars 2001 »;

l) CD/1647, daté du 19 juin 2001, intitulé « Lettre datée du 15 juin 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite par le représentant officiel du Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion de l'achèvement des inspections effectuées en application du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée »;

m) CD/1648, daté du 9 août 2001, intitulé « Lettre datée du 8 août 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration faite par le Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du Traité START »;

n) CD/1649, daté du 15 août 2001, intitulé « Lettre datée du 14 août 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine, transmettant le texte, dans les versions russe et chinoise, du Traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération entre la Fédération de Russie et la République populaire de Chine et de la Déclaration commune faite à Moscou le 16 juillet 2001 par les Chefs d'État russe et chinois »;

o) CD/1650, daté du 12 septembre 2001, intitulé « Lettre datée du 10 septembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Kazakhstan, transmettant les textes anglais et russe du Mémoire final de la Conférence internationale ayant pour thème "Le XXIe siècle : Vers un monde exempt d'armes nucléaires", qui s'est tenue du 29 au 31 août 2001 à Almaty (Kazakhstan) »;

p) CD/1651, daté du 13 septembre 2001, intitulé « Lettre datée du 12 septembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de la Roumanie, transmettant le texte des déclarations faites par le Président de la Roumanie, M. Ion Iliescu, et le Premier Ministre du pays, M. Adrian Nastase, ainsi que du communiqué de presse publié par le Ministère roumain des affaires étrangères, au sujet des attaques terroristes perpétrées aux États-Unis d'Amérique »;

q) CD/1652, daté du 27 septembre 2001, intitulé « Note verbale datée du 24 septembre 2001, adressée au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Chili, transmettant le texte d'un communiqué du Groupe de Rio au sujet des attaques terroristes perpétrées aux États-Unis d'Amérique ».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

40. Pour faciliter la réalisation de progrès quant au fond pendant sa session de 2002, la Conférence a prié le Président en exercice et son successeur de tenir les consultations qui s'imposeraient pendant l'intersession et de formuler, si possible, des recommandations susceptibles de l'aider à commencer rapidement des travaux sur les divers points de l'ordre du jour, eu égard au fait que la Conférence était disposée à prendre le document CD/1624 comme point de départ de nouvelles consulta-

tions, plus intenses. Lors de ces consultations, il serait notamment tenu compte des propositions et des vues présentées ainsi que des débats tenus à la session de 2001.

41. La Conférence du désarmement a pris note des rapports des Coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, de l'élargissement de sa composition, et de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Tout en estimant qu'il convenait de donner la priorité aux travaux de fond, la Conférence a recommandé que des coordonnateurs spéciaux pour les questions considérées soient à nouveau désignés le plus rapidement possible à sa session de 2002.

42. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2002 seraient les suivantes :

Première partie : 21 janvier-29 mars 2002

Deuxième partie : 13 mai-28 juin 2002

Troisième partie : 29 juillet-13 septembre 2002.

43. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-sixième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 13 septembre 2001.

Le Président de la Conférence
Roberto **Betancourt Ruales**
Équateur

